

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D052
Acquisition de matériel de bureau ergonomique

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu le document unique,

Vu l'inscription au budget de la Commune 2023,

Vu les propositions reçues,

Considérant qu'il est nécessaire de protéger la santé physique des agents administratifs,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise ERGOSANTE, dont le siège social est situé à Corps-Nuds - rue Pierre-Bérégovoy est retenue pour la fourniture du matériel ci-dessous :

- Un fauteuil de bureau ERGO ALPHA
- deux portes-documents Flexdesk 630N

Article n° 2 : Le montant total de ce matériel s'élève à 1021€ ht soit 1 225.20€ ttc

Article n° 3 : Mention sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 05/10/2023
Le Maire,
Monique TROTIN

